

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légimité  
le : 18/04/12

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120413-61101-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 13 avril 2012

**CENTRE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU MESNIL LE ROI  
DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE ENQUÊTE PARCELLAIRE  
POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 30 SITUÉE AU 98, RUE JULES REIN**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1311-10, R. 1311-5,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles R. 11-19 et 20,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines en date du 1<sup>er</sup> février 2006, autorisant le Conseil Général des Yvelines aux fins d'engager la procédure d'Utilité Publique en vue de la réalisation d'un Centre d'Incendie et de Secours sur la commune du Mesnil-le-Roi sis, 98 rue Jules Rein,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 16 février 2007 approuvant le projet d'implantation d'un Centre d'Incendie et de Secours sur la Commune du Mesnil-le-Roi, parcelle AL 30 pour 12 155 m<sup>2</sup> sise 98 rue Jules Rein et autorisant le lancement des enquêtes publiques conjointes,

Vu l'arrêté préfectoral n°08-040/DDD d'ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalables à la réalisation d'un centre d'incendie et de secours sur la commune du Mesnil-le-Roi en date du 25 mars 2008,

Vu les conclusions défavorables du commissaire enquêteur figurant dans le rapport d'enquête parcellaire en date du 5 juin 2008,

Vu l'arrêté préfectoral n° 09-051/DDD déclarant l'opération d'utilité publique, sur le territoire de la commune du Mesnil-le-Roi, relative au projet de réalisation d'un centre d'incendie et de secours, sis 98 rue Jules Rein, en date du 23 avril 2009,

Vu l'estimation des services fiscaux en date du 22 août 2011,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Complète comme suit les termes de sa délibération du 16 février 2007 susvisée :

Prend acte du montant estimatif actualisé de la parcelle établi par le service des Domaines portant à 800 000 €, avec une marge de négociation de 10 %, l'indemnité principale, et à 81 000 € l'indemnité de emploi, dans le cadre de la procédure d'expropriation.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à demander à Monsieur le Préfet le lancement d'une nouvelle enquête parcellaire nécessaire à l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 30 sise 98, rue Jules Rein au Mesnil-le-Roi devant servir à l'implantation d'un centre d'incendie et de secours.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer tous documents s'y rapportant.